L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 7 AVRIL 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne (navires pourvus de bonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 avril.
LA NORMANDIE, de Kerambler, samedi, 14 avril.
LA BOURGOGNE, Fragueuh samedi, 21 avril.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$80 et $100
Deuxième cabine.....$60
Billets allier et retour à prix réduits.
Entrepont, $20, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. R. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 31 avril, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON.
LOUISIANA, NEW-ORLEANS
Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.
Attraque au quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.
Le Steamer New Camelia,
A partir du 15 octobre 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit :
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR :
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 8 A. M.
Quitte les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira :
Prix du passage à Mandeville.....$1.00
Excursion tous les dimanches, train de 8 heures A. M.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
18 oct.— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

"Les fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et au Nord villes de Ruff.
Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Lexington, Chattanooga et Birmingham. Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

	No 2, Limited.	No 6, fast line
Dep. Nlle-Orléans.....	5:00 p. m.	9:00 p. m.
Arr. Meridian.....	10:20 p. m.	4:00 a. m.
Arr. St. Louis.....		7:20 a. m.
Arr. Vicksburg.....	1:40 a. m.	9:10 a. m.
Arr. Birmingham.....	9:20 a. m.	11:25 a. m.
Arr. Attalla.....	5:25 a. m.	1:55 p. m.
Arr. Chattanooga.....	8:30 a. m.	6:20 p. m.
Arr. Junction City.....	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington.....	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati.....	6:40 p. m.	6:40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 25 1/2 heures.
Nouvelle-Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne en concurrence.
Bureau pour les billets—34 rue St Charles.
J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
E. H. GARRATT, Liv. Pass. Agent, Nlle-Orléans.
Lundi—1an

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
AND
TEXAS RAILWAY,
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrive.		Depart.	
No 1.....	3:00 A. M.	No 2.....	5:00 P. M.
No 3.....	6:25 P. M.	No 4.....	7:00 A. M.
No 5.....	10:00 A. M.	No 6.....	3:45 P. M.

Les trains du Dimanche.
Arrivée.....8:40 P. M. Départ.....8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 font les trois fois entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville; les Nos 1 et 2 font des wagons Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.
Des correspondances directes se font à Harrisburg pour Natchez et N. J. et C. à Vicksburg pour N. O. & T. et à Memphis avec le M. R. R. à Memphis.
Route courte, Rapide, Sûre.
Tous les trains arrivent à Remond.
JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F. & P. A.
J. E. REYNOLDS
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System. via Morgan's La. & Tex. R. Road's Co
Départ de la N. Orléans Pacific Express.....7:15 am
San Antonio Exp. (express, daily).....7:20 pm
Chemin de fer entre Nouvelle-Orléans et Shreveport par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans Galveston et Houston et San Antonio and New Orleans Express.
Billets pour à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les wagons-lits à vendre tous les jours au bureau ci-dessus, à la station de Magazine et Natchez.
A. C. MUTH, Dressier, Genl Manager.
J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
Vendredi—1an

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184 Réorganisée comme compagnie de actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de dollars depuis 1840.

Polices d'assurances maritimes et à l'échance dans de gré à gré, remises contre des Risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
E. H. GLESBY.....Vice Président
CHAS. E. RIEE.....Secrétaire

Directeurs :
Joseph Bowling, Chas M. Wolfner, Geo. W. South, J. H. Oglesby, C. Marimel, W. R. Lyman, J. J. Reiss, Charles H. Dilken, Lucien Dubry, S. G. Cenier, R. F. W. Buckman, Charles Newman, Joseph Kohn, M. Ollis, James T. Rodd, Chas. A. Rice, P. B. Calter.

Voir aux agences de la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas
10 juil 87—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
CHEZ
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits tous ouvrages faits sur commande.

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

Bureau de la Compagnie d'Assurances
FACTORS & TRADERS,
No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'Assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.
R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company de New York.
ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotée du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,400,000	Bons de chemins de fer	1,064,000
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railroad, 20 actions	2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta bons 4 1/2 0/0	25,500
		1,064,000
$3,057,000	Comptant dans des banques	$64,330 28
	Comptant dans les coffres du bureau	5,980 44
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85
	Reliquat entre les mains d'agents	86,040 34
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74
	Intérêt accru	875 00
		242,608 78
	Passif	$3,348,273 78
Fonds capital		$1,000,000 00
Réserve des réassurances		1,607,463 23
Pertes réglées et non réglées		178,510 23
Commissions et autres obligations		20,352 43
		2,806,625 89
Surplus net		$2,341,647 89
Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance des polices émises par la compagnie Factors & Traders.
ED. A. PALFREY.
15 an—1m—Dim Mar Jeu

ETAT DE SITUATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA
Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268 519 46	
Sur risques de rivières	5 989 19	
Sur risques maritimes	6 919 08	$281 428 73
A ajouter: Reserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66 619 70
Total des primes en cours		$348 039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34 069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,169 20
Déductions et dépenses :		
Reserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93 575 92
Primes remboursées et cancellations		5 488 53
Réassurances		15 053 23
Courtage et commissions		31 132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128 074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13 010 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	178 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136 253 03	
Payé licences et taxes d'Etat et de ville, étant que dépenses des agences hors de la Louisiane	11 578 77	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7 346 16	
Payé au Board of Underwriters aux marchés à Baltimore et à Cincinnati et Patrol	1 553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2 974 39	
Compte des salaires du bureau local	16 500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	349 963 78	
Reservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes et sur qui montant reservé dans ce but le 31 décembre 1886	1 951 83	
Total des dépenses et déductions		380 299 38
Balance nette		$ 1 369 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant reservé dans ce but, comme ci-dessus	$15 951 83	
Reservé pour risques non terminés	$93 575 92	
Moins le montant reservé le 31 décembre 1886	66 619 70	
Ajouté de la reserve ajoutée de 1887	26 965 22	
Total qui les profits de 1887		42 917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47 776 87

Ce qui précède est un exposé exact et vrai et puisé dans les livres de la compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUTHE, Président.
Fait et signé sous serment par le susdit Comité à la Nouvelle Orléans ce 16 jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banque	$ 17 659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144 800 00
Bâtisse de la Compagnie, 4 pour cent, $142 500 00	131 000 00
Rue Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28 000 00
Prêts garantis par hypothèques en nantissement	90 100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents pendant les trois mois	68,239 50
Billets à ordre pour primes, non dus	1 824 97
Dû par d'autres compagnies, assurances sur pertes payées	1 92 00
Dû par jugement jugé garantie par bons	22 500 00
Loyer de bâtisses pour collection	552 00
Une portion du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400 000 00
Réserve pour chaque note terminée	93 575 92
Réserve pour pertes non ajustées et pertes ajustées et non payées	20 453 77
Réserve pour dividendes non payés	1 634 09
Surplus net	2 344 59
	$517 408 28

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie le 9 janvier 1888 ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président, M. EMILE GAUCHE, vice-président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
10 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadres en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont vérifiement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos par spécialistes
14 20 mars—

Prof. CYRILLE C. THEARD
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Espagnol, Tenue des livres, etc. 14 oct—

PROMULGATION
DE
Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ci-faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après qualifiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue, mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si, une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement, le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques uns d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1881, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en empêchent l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans le dit district. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excèdera pas dix mills sur les propriétés imposables situées dans les parties divisibles de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limite par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, et que ayant obtenu des dits contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité des contribuables, en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse, il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Calcasieu, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que le lieu y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Calcasieu, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée générale pourvoira pour des jurys spéciaux, quand la nécessité en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chenal coquille, ainsi que leurs dépendances ne seront ni affermés ni aliénés."

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant gouverneur ou qu'il en tient lieu devant le sénat, ou entre les sessions du sénat, ou qu'il ne siège pas au sénat à la requête d'en exercer tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes ne seront ni taxées ni exemptées de l'impôt sur la propriété: Toutes les propriétés publiques tels que les édifices de ville, toutes les bâtisses des institutions de charité tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens et propriétés bénévoles des bibliothèques publiques, les biens, fonds et les bons meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques; les biens appartenant à des associations pour les bénéfices et les statuts d'une société quelconque d'une association exposée dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ci-dessus mentionnés ne seront pas exemptés de l'impôt sur le revenu, pourvu que ledit impôt ne tienne pas lieu des meubles meublant imposés ci-dessus; et que les biens immeubles ci-dessus de l'impôt prélevé conformément à l'article 117 de la Constitution de 1879, les capitaux, les marchandises et autres objets employés dans la fabrication de matières premières dans chaque usine, ainsi que les machines, les instruments d'agriculture, les engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en usage ou mis en vente sur les fermes